

** RDV pour covoiturage 8h20 parking à droite, après l'entrée principale du parc de Grouchy

Départ 8h30

RDA PLANNING DES RANDONNEES DU <u>JEUDI</u>								JANVIER - MARS 2026		
DATE	RANDOS - PARCOURS	Km	Dénivelé	Animateur 10/12 km	Animateur 12/15 km	Je m'inscris	LIEU DE DEPART - RDV	Distance d'Osny (km)	Covoiturage	
										
08-janv	THÉMERICOURT	10,5 et 16	≈ 100	Jean-Michel	Daniel		Parking parc du château, Rue de la Croix des Ruelles - 95450 THEMERICOURT	16	2 €	
15-janv	LE HEAULME	10 et 15	≈ 170	Hervé	Daniel		Parking rando Vexin, rue des Buttes - 95640 LE HEAULME	16	2 €	
22-janv	NESLES-LA-VALLÉE (Bernard)	10	≈ 110	Grégo			Parking Place de l'église - 95690 NESLES-LA-VALLÉE	12	2 €	
29-janv	LAVILLETERTRE	≈ 14			Christian		Parking rue de la mare - 60240 LAVILLETERTRE	28	2 €	
DATE	RANDOS - PARCOURS	Km	Dénivelé	Animateur 10/13 km	Animateur 13/15 km	Je m'inscris	LIEU DE DEPART - RDV	Distance d'Osny (km)	Covoiturage	
05-févr	VALLANGOUJARD 1 bis	13 et 15	≈ 200	Grégo	Daniel		Parking, 1-3 Rue Verte - 95810 VALLANGOUJARD (rue verte, entrée rue de Pontoise)	12	2 €	
12-févr	FROUVILLE	10 et 15	≈ 210	Hervé	Daniel		Parking au bout de la Rue de Groslay - 95690 FROUVILLE	13,5	2 €	
19-févr	PORT-CERGY	12,4	≈ 30		Grégo		Parking, 2 Rue Pierre Vogler - 95000 GERGY	5,4	1 €	
26-févr	AVERNES	10 et 15	≈ 150	Jean-Michel	Daniel		10 Rue de l'église - 95450 AVERNES (parking devant le terrain de tennis)	18	2 €	
DATE	RANDOS - PARCOURS	Km	Dénivelé	Animateur 10/12 km	Animateur 12/15 km	Je m'inscris	LIEU DE DEPART - RDV	Distance d'Osny (km)	Covoiturage	
05-mars	CHARS VIA MOUSSY	10 et 15	≈ 190	Grégo	Daniel		Descente rue principale à coté du, 13 Rue de Marines - 95750 CHARS	17	2 €	
12-mars	LONGUESSE	11 et 15	≈ 140	Hervé	Daniel		Parking de l'Église - 95450 LONGUESSE	15,4	2 €	
19-mars	MAUDÉTOUR	10,5 et 16	≈ 160	Jean-Michel	Daniel		Parking face au château, Allée des Tilleuls - 95420 MAUDÉTOUR-EN-VEXIN	26,3	3 €	
26-mars	MONTAGNY-EN-VEXIN	11 et 14	≈ 190	Grégo	Daniel		Parking groupe scolaire face au, 3 Rue de la Fontaine - 60240 MONTAGNY EN VEXIN	32	3 €	

Nota:

Seul un animateur faisant partie de la liste reconnue par l'association peut prendre en charge une période libre.

Si un animateur ne peut pas assurer la randonnée prévue soit :

- il en a connaissance quelques jours avant, alors il en informe par mail ou WhatsApp le bureau collégial et lui propose éventuellement un animateur de remplacement.
 - en cas de force majeure s'il ne peut pas prévenir, alors un animateur parmi la liste des animateurs potentiels peut spontanément assurer la randonnée, à condition de prévenir sur le champ par mail ou WhatsApp le bureau collégial.
- En fonction du délai de prévenance, le bureau collégial informera l'ensemble des adhérents par l'envoi d'un courriel de la planification de la période libre et intégrera celle-ci au planning des randonnées.
- En terme de responsabilité, l'association ne couvre que des randonnées et/ou des sorties validées et notifiées sur son planning.
 - Toutes initiatives personnelles d'organisation (randonnées et/ou sorties) non connues par l'association, seront sous la responsabilité **UNIQUE** de son initiateur.